

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**Réunion du Conseil Municipal**  
**10 juillet 2018**

**N°2018\_07\_1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 22 MAI 2018**

Considérant l'absence d'observation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 22 mai 2018.

**N°2018\_07\_2 ENQUETE PUBLIQUE GAMA - Extension de l'exploitation d'une carrière de sables et graviers sur les communes de Cazères-sur-l'Adour, Renung et Duhort-Bachen, lieux-dits « Champ de Bordcarrère », « Cameloung », « Bordecarrère », « Saligas de Poudenx », « Mellet », « Gabarret », « Le Tremblant », « Laroque », « Castets » et « Gaillat »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ÉMET un avis favorable sur la demande formulée par la société GAMA relative à l'autorisation d'extension de l'exploitation d'une carrière de sables et graviers sur les communes de Cazères-sur-l'Adour, Renung et Duhort-Bachen, lieux-dits « Champ de Bordcarrère », « Cameloung », « Bordecarrère », « Saligas de Poudenx », « Mellet », « Gabarret », « Le Tremblant », « Laroque », « Castets » et « Gaillat ».

**N°2018\_07\_3 CDG 40 – SECURISATION DES ESPACES SCOLAIRES**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE d'orienter son action de sécurisation du groupe scolaire vers le renforcement des clôtures ; la sécurisation des entrées dans les bâtiments (installation d'un visiophone) et l'aménagement des abords (pose de barrières, plots et/ou jardinières).

**N°2018\_07\_4 SIVU SCOLAIRE : Conventions de mise à disposition de deux agents**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour et 1 abstention (Madame Corinne Haralambon) AUTORISE Monsieur le Maire à signer, avec Madame le Présidente du SIVU Scolaire, les conventions de mise à disposition de Mesdames DUPOURQUÉ Corinne et WATIEAUX Fabienne.

**N°2018\_07\_5 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GRENADOIS : Devenir de la commission Développement Durable**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ne souhaite pas donner suite aux démarches mises en œuvre par la commission Développement Durable de la Communauté de Communes du Pays Grenadois.

**N°2018\_07\_6 CANALISATION DE GAZ NATUREL TIGF : Convention de servitude**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec TIGF la convention de servitude – chemin rural – canalisation de gaz naturel DN600 LACQ – LUSSAGNET, tronçon AIRE-SUR-L'ADOUR – LUSSAGNET, code ouvrage 13F11C.

**N°2018\_07\_7 ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT D'AIRE-SUR-L'ADOUR ET CAZERES-SUR-L'ADOUR : Transfert de l'excédent et incorporation de ses biens**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- se prononce pour l'incorporation des parcelles suivantes à l'actif de la commune : ZB 13 ; ZD 9, 11, 12 et 13 ; ZE 28 et 59 ; ZH 6 et 27 ;
- refuse l'incorporation des parcelles suivantes à l'actif de la commune : ZB 14 ; ZC 28 et ZH 16 ;
- accepte le reversement d'une partie de l'excédent de l'AFR figurant à l'actif au 31/12/2017, pour un montant de 537,77 euros.

**N°2018\_07\_8 MEDIATHEQUE DE CAZERES-SUR-L'ADOUR – LE VIGNAU – LUSSAGNET : Approbation du règlement intérieur**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : APPROUVE le règlement intérieur de la médiathèque de Cazères-sur-l'Adour / Le Vignau / Lussagnet, tel qu'annexé à la présente délibération.

**N°2018\_07\_9 CDG 40 : Convention d'adhésion à la mission « Médiation préalable obligatoire » du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes**

Le conseil municipal,

- **DÉCIDE** d'expérimenter la médiation préalable obligatoire prévue à l'article 5-IV de la loi n°2016-1547 du 19 novembre 2016, cette médiation étant assurée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire figurant en annexe,
- **DECIDE** de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

**N°2018\_07\_10 SUBVENTIONS ASSOCIATIONS – 2018 - VIREMENTS DE CREDITS**

Monsieur le Maire fait part des demandes de subventions formulées par diverses associations.

- A** - Les dossiers de demande étant complets,  
**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

**1 – l'octroi des subventions de fonctionnement 2018 suivantes :**

Entente Bouliste CVR	305,00 €
Amicale des Anciens Combattants et Victimes de Guerres de Cazères	300,00 €
Le Souvenir Français – Comité du Pays Grenadois	100,00 €

**2 – les virements de crédits afférents :**

- Article 65888 – dépenses : - 705,00 €
- Article 6574 – dépenses : + 705,00 €

- B** - A l'unanimité il est décidé de ne pas donner une suite favorable à la demande de subvention formulée par le Twirling Club Grenadois.

**N°2018\_07\_11 TRAVAUX BATIMENTS EN COURS**

1 – **Ateliers municipaux** : Monsieur Éric ZAMPROGNA, adjoint au maire en charge des bâtiments fait le point sur les travaux à réaliser. A l'unanimité, il est décidé d'opter pour la pose d'une porte PVC récupérée

dans un autre bâtiment (entreprise Laguian : 554 euros HT + frais de réalisation d'un chambranle) et pour l'installation d'un rideau roulant en fer (métallerie aturine : 1 221 euros HT).

2 – **Ensemble Sports et Loisirs** : travaux de mise en accessibilité des toilettes. On reste dans l'attente de l'avis de la commission « accessibilité ».

3 – **Divers** : les escaliers menant à la cave de la mairie et les 2 plaques tombales ont été réalisés.

#### N°2018\_07\_12 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES PALOUMAYRES - DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

Les virements de crédits suivants – **Budget Annexe LOTISSEMENT DES PALOUMAYRES** :

- Section de fonctionnement

- Article 605 (achats de matériels, équipements et travaux) – dépenses : - 5 €
- Article 66111 (Intérêts réglés à l'échéance) – dépenses : + 5 €

#### DIVERS / INFORMATIONS

- SYDEC : la synthèse détaillée du rapport de contrôle 2017 : énergie électrique sont consultables en mairie.
- Subventions aménagement médiathèque :
  - DETR 2015 : le solde (24 887 euros) a été versé. De ce fait, le montant total perçu au titre de la DETR est de : 41 738 euros ;
  - Dotation parlementaire (subvention travaux divers d'intérêt local) : le versement de la somme de 7 415 euros a été réalisé au profit de la commune au titre de cette participation.
- FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Communales et Intercommunales) : La Communauté de Communes du Pays Grenadois prendra en charge la totalité du FPIC 2018, soit : 399 969 euros.
- Carrefour des communes : Monsieur le Maire rappelle que le don versé par la commune (500 €) en faveur des communes sinistrées par l'ouragan IRMA a participé au financement de la reconstruction d'une école sur la commune de Saint-Martin. Une photo de cette école a été adressée à la commune et circule parmi les conseillers municipaux.
- Médiathèque : son inauguration est programmée pour le mois d'octobre 2018.
- Monsieur le Maire informe que la signature des actes avec M. DUPOURQUÉ ; M. ZAMPROGNA Philippe et la famille DÉPART est prévue pour le 11 juillet 2018.

*L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à vingt-deux heures quarante-cinq minutes.*

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 7 août 2018.

Le Maire,  
Francis DESBLANCS